Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260605-2026_43-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
☐ : **02.99.42.03.33**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 12/06/2026
Et
Publication ou notification du :
12/06/2026

L'an 2026, le 5 juin 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, Mme MABILLE Marie, M. LEDUC Valentin, M. NOËL Franck, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents :

Absents ayant donné procuration : Mme DELGADO Céline à Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier à M. MOULARD Hugues, M. COUGOULAT Erwann à Mme SAPIN Alexandra, Mme PINGIER Emmanuelle à Mme LEDUC Véronique.

A été nommé secrétaire : M. MOULARD Hugues

26-43 – RESTAURANT MUNICIPAL – REMPLACEMENT ARMOIRE CHAUDE

M. Le Maire fait part aux membres du conseil de la discussion qu'il a eu lieu avec la cheffe de cuisine concernant l'armoire chaude utilisée dans le restaurant scolaire.

Cet équipement est devenu inadapté pour une utilisation journalière, compte tenu de son age.

Néanmoins, l'équipement pourra éventuellement être utilisé occasionnellement à la salle des fêtes.

La cheffe de cuisine a dans ce sens consulté 3 entreprises pour avoir des propositions commerciales (tableau ci-dessous)

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260605-2026_43-DE

Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Entreprise 1	3 060.00 €	3 672.00 €
Entreprise 2	3 150.00 €	3 780.00 €
Entreprise 3	3 243.00 €	3 891.60 €

Ces propositions comprennent l'installation de l'équipement.

Le tableau des propositions présente rigoureusement les mêmes prestations pour les 3 entreprises. En conséquence, seul le prix est à prendre en compte.

Il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise 1 (123 Cuisiné PRO).

Il est à noter que le renouvellement de l'équipement sera porté sur le budget annexe du restaurant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

- De RETENIR le devis de l'entreprise 123 Cuisiné PRO pour un montant de 3 060.00 € HT (3 672.00 € TTC)
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

